

DÉCLARATIONS



DSNA 2026 : un rendez-vous essentiel pour garantir les droits à congé

Dernière DSN avant la consolidation annuelle : attention aux anomalies !

Dans quelques jours, vous allez produire la DSN du mois de mars. Ce sera la dernière avant la consolidation annuelle.

Afin d'éviter des anomalies dans votre DSNA qui retarderaient l'émission des certificats de congés :

- Soyez vigilant en amont sur les données transmises mensuellement en DSN puis contrôlez leur qualité en consultant le CRM ;
- En cas de notification de la caisse signalant des anomalies, corrigez-les au plus vite.

[En savoir plus sur la correction des anomalies](#)

CONGÉS PAYÉS

Congés restants Anticipez avec vos salariés !



30 avril 2026 : fin de la période de prise des congés. Vous devez veiller, en tant qu'employeur, à ce que vos salariés soient informés et consomment effectivement leurs jours acquis avant cette échéance. Comment faire le point sur leurs congés restants ?

[Je me laisse guider](#)

CHÔMAGE INTEMPERIES



Paramètres en vigueur au 1er avril 2026

Pour la période courant du 1er avril 2026 au 31 mars 2027, **les taux de cotisation** restent inchangés, soit **0,68 %** pour le gros œuvre et les travaux publics, et **0,13%** pour le second-oeuvre. Le montant de l'abattement est porté de 95 040 € à **96 168 €**.

[En savoir plus](#)

CONGÉS PAYÉS

Mon salarié a changé de caisse

Un salarié qui vient d'une autre entreprise du BTP arrive généralement avec des droits à congé. Leur prise en compte par la Caisse nécessite quelques démarches de sa part.

Quelle est la caisse en charge du règlement des congés ? Comment procéder ?

Toutes les réponses se trouvent dans la page dédiée du site. Incitez vos salariés à la consulter.



[Je vais voir](#)

[SITE INTERNET](#)

[ESPACE SÉCURISÉ](#)

[NOUS CONTACTER](#)